

Conseil communal du 7 juillet 2014

Les conseillers Marina Sloomackers et Anne-Mie Casier (VBL) ainsi que les conseillers Armel Wynants et Grégory Happart (RAL) étaient absents.

Aucune question n'a été posée.

La commune procède à l'**achat d'un nouveau serveur**. La livraison et l'installation de celui-ci sont estimées à € 40.000 (à l'unanimité).

Le conseil a approuvé les **comptes annuels 2013 des fabriques d'église** fouronnaises. Cinq des six fabriques d'églises ont des soldes positifs.

La nouvelle proposition de projet de **Stebo** concernant la réalisation de projets relatifs à la politique locale de l'habitat a été approuvée. La mise en œuvre du projet est prolongée jusqu'à fin 2017 (8 pour, 3 contre).

Les **comptes annuels 2013 de la commune** ont été approuvés. Ils ont été clôturés avec un solde négatif en raison de la non prise en compte d'un emprunt hypothécaire enregistré (8 pour, 3 contre). Ceci a néanmoins pour avantage que nous ne devons plus effectuer de remboursements supplémentaires au cours des prochaines années. Le bourgmestre souligne que les années à venir ne seront pas des années faciles et ce, en raison du vieillissement de la population, des défis sociaux et de la diminution des recettes en provenances des impôts. En outre, la réforme des services de sécurité demande un effort financier supplémentaire de la part des administrations communales.

Le conseil entérine quelques décisions du collège des bourgmestre et échevins:

- Le Watergroep: assemblée générale statutaire (8 pour, 3 contre)
- Tecteo: assemblée générale ordinaire et extraordinaire (à l'unanimité)
- ORES: assemblée générale (à l'unanimité)
- De Lijn: assemblée générale ordinaire (8 pour, 3 contre)
- Limburg.net: assemblée générale (8 pour, 3 contre)

En vue de l'apurement des eaux usées dans la vallée de la Voer, des stations d'épuration et des collecteurs doivent être construits. Un nouvel égouttage doit également être aménagé afin d'écouler les eaux usées de la route de Berneau - rue de l'Arbre en direction de la station d'épuration planifiée par Aquafin à Grijzegraaf-FLC. En ce qui concerne l'aménagement de cet **égouttage**, **Infrax** assurera l'étude, le projet, l'adjudication ainsi que le suivi de la réalisation. Infrax s'occupera également de la demande de subside auprès de la VMM. A cette fin, le conseil a approuvé une **convention de collaboration** (10 pour, 1 abstention).

La commune a réalisé, en collaboration avec les agriculteurs locaux, divers travaux de lutte contre l'érosion afin de protéger les villages des coulées de boues. A cet effet, différents accords de gré à gré ont déjà été conclus avec les agriculteurs. Le droit de superficie est néanmoins subsidié par les Autorités flamandes dans le cadre du **décret de l'érosion**. Afin de pouvoir y faire appel, les conventions de gré à gré doivent être transformées en **actes** authentiques. Le conseil a approuvé ces actes à l'unanimité.

Les **comptes annuels** ainsi que le **rapport annuel 2013 de l'association interlocale PG Leader Haspengouw** ont été approuvés (8 pour, 3 contre).

Le conseil communal a approuvé la proposition de conclure une **convention** avec la ville de **Bilzen** en vue du prêt de **matériel et de personnel** (à l'unanimité).

En août 2014, Hanne Muermans, **gestionnaire financier** de la commune et du CPAS, sera engagée depuis un an. Avant de pouvoir procéder à sa nomination, le gestionnaire financier doit être évalué, conformément à l'article 115 du décret communal. Le conseil a approuvé **la procédure d'évaluation ainsi que les critères d'évaluation** pour ce faire à l'unanimité.

Le conseil a pris connaissance de l'approbation par le gouverneur des comptes annuels 2010 et 2011 de la zone de police.

Un nouveau **règlement de police** a été approuvé visant à la limitation des nuisances causées par l'utilisation de **canons à gaz à fonction d'épouvantail** (à l'unanimité).